





Synthèse de l'appel à projet visant à faciliter le développement d'interventions favorisant l'appropriation anticipée des droits en fin de vie

Sous l'égide du 5ème "Plan national de soins palliatifs et accompagnement en fin de vie" dans le cadre de son axe 1 "Favoriser l'appropriation des droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie", et son action n°3 "Développer les dispositifs et les outils au service d'une appropriation anticipée des droits" avec le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV)¹ un appel à projet est lancé en faveur de la promotion d'interventions (outils et dispositifs) qui permettent l'appropriation du droit des personnes malades.

Objectif de l'appel à projet

Cet appel à projet vise le développement d'interventions facilitant l'appropriation anticipée des droits des personnes en situation palliative et en fin de vie et le renforcement de l'anticipation palliative : information sur les droits, sensibilisation des publics (patients, proches, professionnels) aux droits mobilisables, communication sur les directives anticipées, aide à la rédaction des directives anticipées, mise en œuvre d'une réflexion sur l'anticipation, aide à la réalisation de discussions anticipées...

A qui s'adresse cet appel à projet ?

Les publics destinataires de cet appel à projet sont les **psychologues en EHPAD** et les **travailleurs socio-éducatifs** (assistants du service social, conseillers économiques sociaux et familiaux, acteurs du social travaillant auprès de populations précaires et fragiles ...) qui ont une activité professionnelle et accompagnent au sein des associations s'occupant des personnes en situation de précarité sociale ou de grande fragilité. Ces professionnels ne disposent pas suffisamment d'outils leur permettant d'aborder ces questions et d'entamer des discussions de manière adéquate avec les personnes qu'ils accompagnent.

Intérêts de candidater à cet appel à projet

Les porteurs des projets sélectionnés par un comité d'évaluation bénéficieront d'un appui méthodologique et technique par le CNSPFV. Il s'agit d'accompagnement dans le développement d'interventions et la structuration d'outils favorisant l'appropriation anticipée des droits en fin de vie à partir de leurs besoins et de leurs pratiques.

A l'achèvement des projets, le CNSPFV apportera également aux porteurs de projet :

- une valorisation du projet du lauréat sur le site du Centre
- une publication de l'outil développé au sein d'une plateforme numérique nationale (en cours de développement) qui recueille et répertorie tous les outils, accessible à tous les publics intéressés
- une campagne de promotion des lauréats sur internet et les réseaux sociaux ainsi qu'auprès de ses partenaires
- d'autres actions de communication

¹ Le Centre, créé le 5 janvier 2016 auprès du ministre chargé de la santé, participe à identifier, analyser la multiplicité des situations de fin de vie et à réfléchir à la manière de faire évoluer les pratiques d'accompagnement de la fin de vie. Ses missions sont de contribuer à une meilleure connaissance des soins palliatifs et des conditions de la fin de vie et à la diffusion des dispositifs relatifs aux directives anticipées et à la désignation des personnes de confiance, de la démarche palliative et des pratiques d'accompagnement. www.parlons-fin-de-vie.fr